Image not found or type unknown

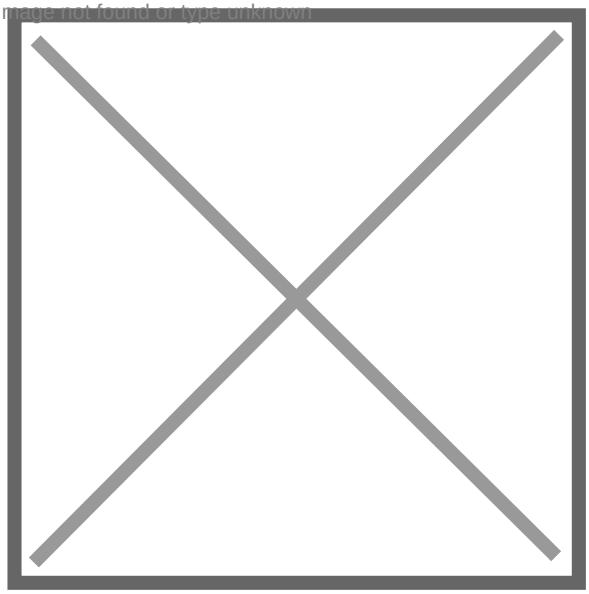

Serrure changée à la charge du propriétaire ou locataire?

Par **karynne**, le **14/04/2011** à **16:10**

Bonjour,
je suis locataire d'un appartement depuis presque 1 an ,a mon retour chez moi il y'a deux jours je n'ais pas pu mettre ma clé dans la serrure,un serrurier est venu(un ami de la propriétaire) est passé et à changé la serrure il semblerai d'aprés lui que ce soit l'usure elle n'a pas été forcée mais a mon départ elle fonctionnait! un ressort aurait cassé à l'interieur !les frais sont ils à ma charge ou a la charge des propriétaires?pourriez vous m'aider je suis un peu perdue!!!merci d'avance

Par **edith1034**, le **14/04/2011** à **17:28**

je ne comprends pas pourquoi le propriétaire a besoin de changer la serrure

vous avez un bail vous êtes chez vous !

pour tout savoir sur le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par **Tisuisse**, le **14/04/2011** à **18:31**

Bonjour,

Comme edith1034 : comment se fait-il que votre propriétaire se soit aperçu que la serrure avait un problème ? Il a voulu ouvrir la porte ? Il a voulu rentrer chez vous en votre absence ? Si c'est le cas, il a commis un délit qui pourrait le conduire devant le tribunal correctionnel. Les murs ont beau lui appartenir, vous êtes chez vous.

Je suppose qu'il vous a donné un jeu des nouvelles clefs et qu'il e a un double. A votre place je ferai 2 choses :
- je demanderai des explication à mon propriétaire en rappelant votre surprise d'avoir constaté que la serrure a été changée en votre absence et sans votre accord, par lettre recommandée avec accusé-réception, histoire de conserver une trace,
- une fois la réponse obtenue, je changerai la serrure afin que mon proprio. ne rentre pas chez moi, avec son double de clef, en mon absence, et je garderai précieusement sa nouvelle serrure car c'est cette serrure que je remettrai en place à mon départ.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **19:51**

Et une LRAR au serrurier le mettant en demeure de vous dire comment il a pu entrer chez vous, sans votre autorisation, ce qui est constitutif du délit de violation de domicile.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés